

DEPARTEMENT DE L'AIN
CANTON DE BELLEGARDE SUR
VALSERINE
COMMUNE DE VALSERHONE

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
DECISION DU MAIRE N° 2022/120

Nature de l'acte : Domaine et Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé

**RESILIATION CONTRAT LOCATION A TITRE PRECAIRE – LOGEMENT T2
N°6020 SIS A VALSERHONE 13 RUE VIALA - AU PROFIT DE MONSIEUR
PIERRE MOLINIER**

Le Maire de Valserhône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 22.104 du 19 juillet 2022 relative aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire,

VU l'arrêté municipal n° 2020/61 en date du 28 mai 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Françoise DUCRET, maire déléguée,

VU la décision n° 2022/100 en date du 3 Octobre 2022 entérinant le contrat de location à titre précaire d'un logement communal n°6020, type 2, sis à Valserhône 13 rue Viala, Bellegarde sur Valserine, d'une durée de deux (2) mois et neuf (9) jours à compter du 22 septembre 2022, pour se terminer le 30 novembre 2022, au profit de Monsieur Pierre MOLINIER,

VU la demande de Monsieur Pierre MOLINIER de résilier le contrat cité ci-dessus à compter du 30 octobre 2022,

CONSIDERANT l'accord de la Commune de Valserhône,

DECIDE

Article 1: De résilier le contrat cité ci-dessus au profit de Monsieur Pierre MOLINIER à compter du 30 Octobre 2022.

Article 2: Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance publique du conseil municipal.

Article 3: La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 4: Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Trésorier
- notifiée au prestataire

Fait à Valserhône, le 15 novembre 2022

Pour Monsieur le Maire,
François DUCRET

Maire déléguée



Mis en ligne le : 24/11/2022